

Programme de Doctorat en sciences de l'environnement

Composition du comité d'encadrement*

Identification:

Nom, prénom de l'étudiante, l'étudiant:

Première session d'inscription au Programme:

Choix des membres du comité d'encadrement:

Nom, prénom (directrice, directeur de recherche)

Nom, prénom (codirectrice, codirecteur, s'il y a lieu)

Titre Département

Titre Département

Université d'attache

Université d'attache

Adresse: no civique/rue

Adresse: no civique/rue

Ville/province Code postal

Ville/province Code postal

Téléphone Courriel

Téléphone Courriel

Nom, prénom (directrice, directeur, s'il y a lieu)

Nom, prénom (codirectrice, codirecteur, s'il y a lieu)

Titre Département

Titre Département

Université d'attache

Université d'attache

Adresse: no civique/rue

Adresse: no civique/rue

Ville/province Code postal

Ville/province Code postal

Téléphone Courriel

Téléphone Courriel

Deux autres membres:

Nom, prénom

Nom, prénom

Titre Département

Titre Département

Université d'attache/organisme

Université d'attache/organisme

Adresse: no civique/rue

Adresse: no civique/rue

Ville/province Code postal

Ville/province Code postal

Téléphone Courriel

Téléphone Courriel

Signature: étudiante, étudiant

Signature: directrice, directeur

Signature: codirectrice, codirecteur

Signature: directrice, directeur

Signature: codirectrice, codirecteur

Approbation du sous-comité d'admission et d'évaluation:

Signature: directrice, directeur du Programme pour le sous comité d'admission et d'évaluation Date

* Au début de la première session d'inscription de chaque étudiante, étudiant admis au Programme, le Sous-comité d'admission et d'évaluation, après consultation auprès de la directrice, du directeur de recherche de l'étudiante, l'étudiant, assigne à cette dernière, à ce dernier un Comité d'encadrement formé de la directrice, du directeur de recherche, de la codirectrice, du codirecteur s'il y a lieu, et de deux autres professeures, professeurs; une des deux dernières personnes mentionnées aura une formation disciplinaire autre que celle de l'étudiante, l'étudiant. Avec l'accord du Sous-comité d'admission et d'évaluation du Programme, l'étudiante, l'étudiant pourra se voir assigner comme conseillère, conseiller un membre choisi à l'extérieur de l'Université. Toute modification relative à la composition du Comité d'encadrement doit être soumise par écrit pour approbation au Sous-comité d'admission et d'évaluation.

Le Comité d'encadrement assiste et conseille l'étudiante, l'étudiant aux différentes étapes de la réalisation de son cursus doctoral. Il participe à l'évaluation du projet de thèse et de la synthèse environnementale de l'étudiante, l'étudiant. Il est à noter qu'en dehors de la direction de recherche, les membres du comité d'encadrement ainsi que tout autre chercheur ayant été impliqué directement dans la recherche de l'étudiant, ne pourront pas faire partie du jury de thèse.

La directrice, le directeur de recherche, les conseillères, conseillers ou l'étudiante, l'étudiant peuvent, si cela paraît nécessaire, réunir en tout temps le Comité d'encadrement. Il est fortement recommandé que l'étudiante, l'étudiant rencontre son Comité une fois par session et au moins une fois par année.